

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché relatif à l'assurance protection juridique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Savoie Déchets

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 069-17

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché relatif à l'assurance protection juridique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Savoie Déchets**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que, par décision n° 055-15 du 2 avril 2015, le Bureau a approuvé le lancement d'un marché en groupement de commandes avec Savoie Déchets pour la garantie protection juridique de Chambéry métropole et de Savoie Déchets, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2015, renouvelable trois fois un an, soit jusqu'au 30 juin 2019 au plus tard.

Suite à la fusion entre Chambéry métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire d'étendre le contrat actuel afin de l'adapter aux nouvelles dispositions de la nouvelle collectivité Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

L'avenant n° 1 au marché F15050 a pour objet la prise en compte de la fusion des deux collectivités à compter du 1^{er} janvier 2017.

La plus-value s'élève à 53,76 € TTC par an, soit un total de 134,40 € TTC pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2019, ce qui représente une augmentation de 0,59 % du montant total du marché initial.

Le montant forfaitaire annuel pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges est ainsi porté à 2 712,96 € TTC, soit un total annuel du marché, avec la prime relative à Savoie Déchets, de 5 768,34 € TTC.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F15050,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'avenant n° 1 au marché F15050 d'assurance pour la protection juridique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Savoie Déchets,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 069-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché relatif à l'assurance protection juridique de Chambéry métropole - Coeur des Bauges et de Savoie Déchets

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : Avenant au marché;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19291H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19291H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017